

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5708						
OBJET	Recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2693 pour les services professionnels d'un certificateur indépendant pour le projet de la cour municipale de Laval, réalisé en mode conception-construction							
No dossier(s) interne(s) : DOS-2693 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 12-Souvenir-Labelle								
<p>Actions : ADJUDICATION</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : DOS-2693 Estimation : 745 325,44 \$ Montant : 224 632,41 \$</p> <p>Mode de sollicitation : OS-SP Services professionnels Type de contrat : Service(s) professionnel(s) Durée du contrat : 27 mois Récurrence : Non Reconduction : 0 Nombre d'addendas : 1 Résultat : BTY Consultancy Group inc. 224 632,41 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de la planification et réalisation de projets</p> <p>Projet(s) 17330</p>								
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><u>Date</u></th> <th><u>No résolution</u></th> <th><u>Objet</u></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2024-06-05</td> <td>CE-20240605-2047</td> <td>LANCEMENT - APPEL DE PROPOSITIONS - CONTRAT DOS-2485</td> </tr> </tbody> </table> <p>Résumé RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le lancement de l'appel de propositions pour la réalisation en mode conception-construction du projet de la cour municipale;</p> <p>d'autoriser le Service du greffe à procéder à la publication dudit appel de propositions dans un journal et dans le système électronique d'appel d'offres (SEAO), les propositions devant être déposées au bureau du Greffier au plus tard à l'heure et à la date mentionnées à l'appel de propositions.</p> <p>(SD-2024-2931)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2024-06-05	CE-20240605-2047	LANCEMENT - APPEL DE PROPOSITIONS - CONTRAT DOS-2485
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>						
2024-06-05	CE-20240605-2047	LANCEMENT - APPEL DE PROPOSITIONS - CONTRAT DOS-2485						

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5708
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>Le présent contrat a pour objet d'obtenir des services professionnels d'un certificateur indépendant tout au long de l'exécution du contrat de conception-construction de l'infrastructure de la cour municipale.</p> <p>Sommairement, le certificateur indépendant joue un rôle de tiers indépendant rendant des services de certification eu égard principalement aux demandes de paiements, à l'avancement de la conception et des travaux, ainsi qu'à de la revue documentaire. Il s'agit d'un rôle essentiel dans un mode de réalisation conception-construction. Le contrat du certificateur indépendant est un contrat tripartite entre le certificateur indépendant, l'entrepreneur (adjudicataire du DOS-2485) et la Ville.</p> <p>Mode d'adjudication : formule définie par la Loi (Loi sur les cités et villes) : qualité prix dans deux enveloppes séparées, avec un taux de 70% qualité minimale.</p> <p>Rémunération des services professionnels du certificateur indépendant =====</p> <p>Les services de certification couvrent la période de la date de début du contrat de conception-construction DOS-2485 (14 janvier 2025) jusqu'à la date prévue d'atteinte de la réception sans réserve de l'échéancier de l'entrepreneur. Conformément au contrat DOS-2485, les honoraires forfaitaires mensuels prévus à la Section 1 - Services de certification du bordereau de prix du DOS-2693 sont payables selon la répartition suivante entre la Ville et l'entrepreneur, soit :</p> <p>Part de l'entrepreneur : 86 145,02 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Part de la Ville : 86 145,02 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Les honoraires additionnels représentant une enveloppe budgétaire de 52 342,37 \$ (incluant TPS et TVQ) prévus à la Section 2 - Services additionnels du bordereau de prix du DOS-2693 seront payables, si requis, par la Ville et l'entrepreneur conjointement dans la même proportion (50%-50%) lors de la réalisation de tels services additionnels.</p> <p>Part de l'entrepreneur (si requis) : 26 171,19 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Part de la Ville (si requis) : 26 171,18 \$ (incluant TPS et TVQ)</p> <p>Le détail de la répartition des honoraires entre la Ville et l'entrepreneur est annexé au présent SD.</p> <p>STRATÉGIE D'APPROVISIONNEMENT =====</p> <p>Le Service de l'approvisionnement, en collaboration avec le Service de la planification et réalisation de projets, a procédé à un appel d'offres public avec pondération afin d'obtenir un service de qualité tout en respectant les exigences de la Ville acceptées préalablement par l'entrepreneur.</p> <p>ANALYSE DES SOUMISSIONS =====</p> <p>Après 38 jours de publication, 8 fournisseurs ont acheté les documents d'appel d'offres, 2 ont déposé une offre et 2 ont retourné le formulaire de non-participation et les autres ne l'ont pas retourné, malgré les demandes de la Ville.</p> <p>Après vérification et analyse, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre conforme (incluant TPS et TVQ) :</p> <p>BTY Consultancy Group inc. : 224 632,41 \$ 1er rang (recommandé) Magocep inc. : 373 898,96 \$ 2e rang</p> <p>Le comité de sélection recommande que le contrat soit adjugé à la firme qui s'est classée au premier rang.</p> <p>ÉCART entre l'estimation 745 325,44 \$ (incluant TPS et TVQ) et le soumissionnaire au 1er rang (incluant TPS et TVQ) : 520 692,03 \$ 70 % favorable.</p> <p>p.j. Contexte suite du sommaire décisionnel, Contrat du certificateur indépendant, Rapport du comité de sélection, Conformité administrative, Part de la ville, Formulaire - Offre de prix</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le présent investissement de 102 560 \$ (taxes nettes incluses) s'inscrit dans le cadre du projet « Cour municipale » pour lequel un montant de 54 098 000 \$ est prévu au PTI dont 24 441 000 \$ en 2025.</p> <p>Financement : Excédent de fonctionnement affecté au projet de la cour municipale</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2024-5708
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES NE S'APPLIQUE PAS		
CADRE NORMATIF L'adjudication du contrat respecte le règlement sur la gestion contractuelle ainsi que les règles qui en découlent.		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2693 à BTY Consultancy Group inc. au montant total de 112 316,20 \$ \$ pour les services professionnels d'un certificateur indépendant pour le projet de la cour municipale de Laval, réalisé en mode conception-construction, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appels d'offres, à savoir: la Section 1 «Services de certification», au montant de 86 145,02 \$ (part de la Ville uniquement); la Section 2 -«Services additionnels», au montant de 26 171,18 \$ (part de la Ville uniquement); d'autoriser le directeur du Service de planification et de réalisation de projets à signer pour et au nom de la Ville le contrat, de prescrire que ce contrat ne requiert pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière; (CT:1823192) de financer l'investissement par l'excédent de fonctionnement affecté au projet de la cour municipale		
CERTIFICATION		
Numérotation des finances : 1823192 Coût estimé affectant l'année en cours : 102 559,66 \$ CM requis :Oui		
Annotation(s) Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours. <div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div data-bbox="162 1639 714 1720" style="text-align: center;"> DUBOIS, Monsieur REMI (55379) _____ Trésorier </div> <div data-bbox="909 1639 1429 1720" style="text-align: center;"> 2024-12-06 _____ AN - MS - JR </div> </div>		